

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal **Du Mercredi 7 mai 2008**

Convocation en date du 29 avril 2008

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire

Absents excusés :

- Mr PRUVOST qui a donné pouvoir à Mr BOURDON

Secrétaire de Séance : Mme Blot

Après lecture et signatures du précédent compte rendu, Monsieur Le Maire ajoute 2 sujets à l'ordre du jour : la modification des statuts de la Morinie et les délégations de pouvoir au Maire.

1/ Indemnité du percepteur

Le percepteur demande 45.73 € pour la réalisation du budget

A l'unanimité, l'assemblée émet un avis favorable pour régler les frais du percepteur

2/ Commission des impôts directs

Le centre général des impôts demande la nomination de 24 personnes afin de participer à la commission des impôts directs. Sur ces 24 personnes, seules 12 seront retenues par le centre des impôts (6 titulaires et 6 suppléants)

24 noms ont été donnés au cours de la réunion, contacter ces personnes pour obtenir leur accord.

3/ Révision du PLU pour projet éolien

Afin de pouvoir installer des éoliennes sur la commune, le PLU doit faire l'objet d'une modification. Le coût de cette modification soit environ 4 500 € sera pris en charge par la communauté de communes.

Mr le Maire rappelle qu'une ZDE a été créée sur la commune de Delettes et les communes frontalières Théroüanne et Erny St Julien.

La société Nordex souhaite implanter des éoliennes sur cette ZDE : 9 à 12 sont prévues et 2 répartitions sont envisagées.

Plusieurs problèmes ont été soulevés :

- ☞ Le montant de la taxe foncière pour une éolienne perçue par la commune
- ☞ La communauté de communes peut-elle reverser une partie de cette taxe à la commune
- ☞ Quel sera l'impact au niveau du paysage et quelle sera la gêne au niveau des habitations les plus proches

Sachant que d'un point de vue écologique, l'éolien est préférable au nucléaire, il permet de produire une énergie propre et de respecter son environnement.

Après délibération :

Pour : 4 (dont la voix du maire) Contre : 4 Abstention : 7

Un certain nombre d'élus demande un temps de réflexion afin de se documenter sur ce projet éolien. Le vote est annulé et ce sujet sera reporté au prochain conseil municipal

4/ Récapitulatif des postes des employés communaux

La perception a demandé de faire le point sur le nombre d'agents titulaire dans la commune :

- ☞ 1 poste administratif à temps complet : Pourvu
- ☞ 2 postes techniques à temps complet : Pourvu
- ☞ 1 poste technique à temps non complet 22 heures : Pourvu
- ☞ 1 poste technique à temps non complet 25 heures : Pourvu

5/ Création d'un poste d'agent technique

M. Le maire explique qu'un des postes de CAE s'achève fin mai. Cette personne s'occupe de la cantine, garderie et secrétariat. La création d'un poste de 28 heures est donc nécessaire, les contrats CAE n'existant plus.

A l'unanimité, le conseil accepte la création de ce poste

Une demande d'offre d'emploi sera distribuée dans la commune précisant les critères suivants : CAP petite enfance, connaissances techniques en cuisine, expérience, savoir se faire respecter, connaissances informatiques.

6/ Location de la salle d'Upen

Plusieurs personnes ont demandé à pouvoir louer la salle d'Upen. Cette salle ne comprend pas de cuisine.

A la majorité : 14 POUR et 1 ABSTENTION, l'assemblée accepte la proposition.

Le prix est fixé à 60 € pour les delectois et à 80 € pour les extérieurs.

Une caution de 100 € sera demandée ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

7/ Déplacement d'un panneau de signalisation à Upen d'Amont

Le panneau d'Upen d'Amont est situé au niveau du cimetière. M. Le maire a besoin de l'accord de l'assemblée pour demander à la DDE le déplacement du panneau au niveau de la propriété de M. Machen.

A l'unanimité, le conseil accepte.

8/ Achat Rotoflex

M. Le Maire explique que l'achat Rotoflex est inutile pour la commune car l'intercommunalité possède le même matériel.

A l'unanimité, le conseil est d'accord.

9/ Modification des statuts de la Morinie

La Morinie doit acquérir la compétence en matière de télécommunications afin de résorber les zones blanches et pouvoir faire les études et les travaux nécessaires.

A l'unanimité, le conseil accepte

10/ Délégation des pouvoirs au maire

Afin de signer des marchés, de réaliser les achats de fournitures et de service inférieur à 90 000 €, de passer les contrats d'assurance etc.....

A l'unanimité, le conseil donne son accord

Question diverses :

- ☞ Demande de mettre un panneau d'intersection à la chapelle d'Upen
- ☞ M. Gallet réitère sa demande d'achat pour une sonorisation extérieure
- ☞ Chapelle de Westrethem : M. Hilmoine n'est plus d'accord pour vendre la totalité du terrain sur lequel est bâtie la chapelle. M. Le Maire va contacter M. Hilmoine.
- ☞ Demande de prolongement de la piste piétonnière sur la grand-rue. Réponse de M. Le maire : c'est prévu

- ☞ Aménagement extérieur du groupe scolaire. Question de M. Hertault : Pourquoi plusieurs devis n'ont-ils pas été réalisés ? Réponse : M. Courtin s'est occupé de monter le projet pour obtenir une subvention au niveau de l'opération Oxygène.
- ☞ Au niveau du personnel communal. M. Hertault demande comment est organisé les tontes des pelouses et la répartition du travail. Réponse : c'est M. Le maire qui gère le personnel
- ☞ M. Caruyer a un problème au niveau de l'écoulement des eaux dans son terrain. Une modification des écoulements doit être envisagée
- ☞ M. Massez s'informe sur la vente des terrains à Pas de Calais Habitat. Transaction en cours.
- ☞ M. Massez informe l'assemblée qu'il a contacté les deux présidents des sociétés de chasse afin de trouver un compromis. Les deux présidents restent sur leur décision
- ☞ M. Ducrocq demande que les réunions du conseil se fassent à 20 Heures.

A 21h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée